



Act. 03.12.08; 12:41 Pub. 03.12.08; 12:26

## **L'ex-cadre de la RSR condamné à 10 jours amendes avec sursis**

**L'ex-cadre de la Radio suisse romande (RSR) détenteur d'images pédophiles a été condamné à dix jours-amendes avec sursis pendant deux ans. Il a fait opposition.**



Le cadre licencié par la RSR détenait 13 images pédophiles de jeunes filles. (Photo: Keystone)  
Contexte-Box

L'affaire sera jugée devant un tribunal. Le juge d'instruction Philippe Vautier a rendu son ordonnance de condamnation le 21 novembre, a-t-il déclaré mercredi à l'ATS, confirmant une information publiée par «24 heures». Le prévenu écope de 10 jours-amendes à 100 francs, ainsi que des frais de justice, pour avoir téléchargé de la pornographie dure.

Selon le juge, l'ex-cadre licencié par la RSR depuis le 1er octobre détenait 13 images pédophiles de jeunes filles entre 12 et 14 ans dans son ordinateur de travail. Il avait été dénoncé par un informaticien lui aussi congédié par la RSR. La direction de la radio avait elle été critiquée pour sa gestion de la crise.

Le deuxième volet de l'enquête concernant l'informaticien licencié est toujours en cours. Le juge d'instruction cantonal adjoint Jean Treccani est en train d'examiner les plaintes et contre-plaintes de la RSR et de l'informaticien. Il va tenter une conciliation en janvier, a-t-il annoncé.

Pour l'heure, l'enquête de police a montré que les soupçons d'accès indus au réseau informatique de la RSR ne sont pas avérés. Reste entre autres à régler une plainte pour violation de domicile. L'informaticien était retourné dans les locaux de la RSR alors qu'il était sous le coup d'une interdiction.

Source: SDA/ATS